

Google différencie désormais les entreprises dans son « rapport de transparence »

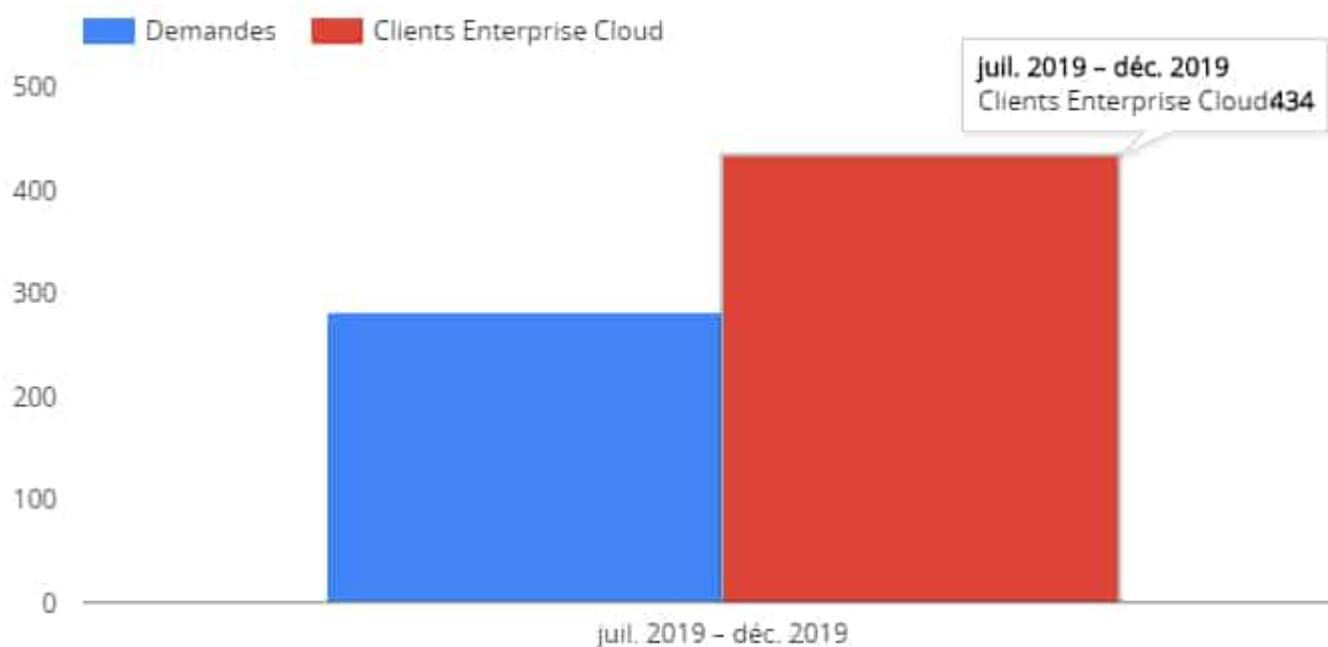
Dans quelle mesure les autorités administratives et judiciaires sollicitent-elles des informations sur la clientèle entreprises de Google ?

Le groupe américain communique désormais publiquement des données à ce sujet. Elles figurent dans une [nouvelle sous-rubrique](#) au sein du rapport semestriel « Demandes d'informations sur les utilisateurs ».

La clientèle concernée comprend les détenteurs :

- D'un compte Google Cloud Platform dont la facturation s'effectue hors connexion
- D'un domaine G Suite associé à l'une des licences suivantes : pour l'éducation, pour les administrations publiques ou bien Basic / Business / Enterprise pour plus de 50 utilisateurs

Au 2^e semestre 2019, Google a recensé 282 demandes (dont 3 en France), portant sur 434 comptes. Les demandes de préservation (137) sont les plus fréquentes, devant les mandats de perquisition (88) et les citations à comparaître (55).



L'essentiel de ces demandes visent des comptes G Suite. 274 en l'occurrence. Les 8 autres n'ont donné lieu à aucune divulgation d'informations.

Google Cloud Platform ▾

Période de référence	Demandes de divulgation d'informations sur les clients Enterprise Cloud	Clients Enterprise Cloud	Pourcentage de demandes auxquelles nous avons partiellement accédé
▾ juil. 2019 – déc. 2019	8	9	0 %
Citations à comparaitre	6	7	0 %
Autres ordonnances de tribunal	1	1	0 %
Demandes urgentes de divulgation	1	1	0 %
Demandes de préservation	2	2	—

Tous utilisateurs confondus, le volume de demandes atteint un nouveau palier : 81 785, ciblant 175 715 comptes.

Près de 10 % (7 405) proviennent de France. Google a accédé au moins partiellement à 81 % d'entre elles.

Illustration principale via shutterstock.com